



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Deux, le trente septembre à vingt heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe
M. LEROUGE Christian, M. DESCHAMPS Jean-Yves, Mme TESSIER Laurence,
M. LATHAM Amaury, M. SEHET David, Mme COUVREUR Laëtitia,
Mme BRUMENT Magali, Mme DEROIN Jennifer, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice -
M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne pouvoir à Mme DEROIN Jennifer -
Mme HARANG Vanessa.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 20/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE L'ECOLE MATERNELLE – TRANCHE 1 (RAMPE PMR).

Vu la délibération n° 2021-12-10-08 du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, la Commune de BROGLIE a arrêté et autorisé :

- Le projet relatif aux travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de l'école publique communale ;
- L'enveloppe prévisionnelle globale estimée à 164 110,00 €HT ;
- La demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2022 pour le financement du projet ;
- Le plan de financement prévisionnel du projet ;
- Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier au nom et pour le compte de la Commune de BROGLIE.

Monsieur le Maire expose :

- Au stade de l'Avant-Projet-Détaillé du projet, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est au-dessus du budget initialement arrêté et autorisé. De ce fait, il est plus raisonnable de scinder les travaux en deux tranches ;
- Ainsi, la première tranche concernerait la réalisation d'une rampe PMR, dont l'accès se ferait depuis le pied de l'entrée principale de l'école maternelle, comme dessiné sur les plans joints à la présente ;
- Afin de financer ce projet, il convient d'actualiser le dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) avec la nouvelle enveloppe prévisionnelle globale estimée à 203 790,01 €HT ;
- Enfin, concernant les travaux de mise en accessibilité PMR intérieure du bâtiment, ces derniers seront réalisés dans un second temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la réalisation de la rampe PMR de l'école publique communale ;
- **APPROUVE** la nouvelle enveloppe prévisionnelle globale estimée à 203 790,01 €HT et détaillée dans le tableau ci-après ;
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement ainsi que l'actualisation du dossier de subvention au titre de la DETR 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier au nom et pour le compte de la Commune de BROGLIE.

**MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE P.M.R. DE
L'ECOLE MATERNELLE DE BROGLIE
TRANCHE 1 (RAMPE PMR) - PHASE APS / APD
ESTIMATION PREVISIONNELLE DE L'INVESTISSEMENT**

version 27/09/2022

Création d'une rampe d'accès PMR à l'école maternelle (accès côté entrée principale)			Solution Rampe Pilotis Béton
1 - TRAVAUX BATIMENT ET VRD			
Lot - Terrassement - Gros-Œuvre - Maçonnerie			103 204,50 €
Lot - Métallerie			21 612,50 €
	aléas rampe (8%)		9 985,36 €
Lot - Electricité - SSI			8 000,00 €
	SOUS-TOTAL 1		142 802,36 €
2 - MAITRISE D'ŒUVRE			
mission de base + quantitatifs + EXE + VISA + OPC	10%	Infratec Ingénierie	14 200,00 €
	SOUS TOTAL 2		14 200,00 €
3 - AUTRES DEPENSES			
. Levé topographique		Provision	2 000,00 €
. Levé de la façade		Provision	2 000,00 €
. Etude de sols		Provision	5 000,00 €
. Diagnostic Amiante et Plomb		Provision	5 000,00 €
. Contrôleur technique	1,2%	Dekra	2 160,00 €
. C.S.P.S.	0,6%	Provision	2 000,00 €
. DPE		Provision	sans objet
. Assurance DO / CNR	1,3%	Provision	1 000,00 €
. Frais de branchements (Eau, E.U., EDF, GDF)		Provision	sans objet
. Frais divers (frais AO, publicité, dossiers, huissiers ...)		Provision	2 000,00 €
. Frais financiers			- €
	SOUS-TOTAL 3		21 160,00 €
4 - EQUIPEMENTS MOBILIER			
5 - ACTUALISATIONS / REVISIONS		5%	8 408,85 €
- (Révision / Actualisation appliquée aux marchés de travaux, MOE, CT et CSPS dans le cadre d'une opération de 1 an)			
6 - IMPREVUS (hors aléas rampe & actualisations/révisions)		8%	3 468,80 €
7 - SOUS TOTAL HT (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)			190 040,01 €
8 - A.M.O.			13 750,00 €
9 - COUT PREVISIONNEL TOTAL HT			203 790,01 €
10 - TVA 20 %			40 758,00 €
11 - COUT PREVISIONNEL TOTAL TTC			244 548,01 €

L'estimation concerne la mise en oeuvre d'un équipement permettant l'accès au R+1 depuis l'entrée principale. (cf. plans MOE)

Les coûts présentés sont :

- Hors reprise de structure importante : les conclusions de l'étude géotechnique permettront de définir le type de fondations à réaliser pour la rampe.
- Hors aléas liés à l'augmentation du cours des matériaux, qui compte tenu de la conjoncture actuelle demeure très fluctuante.
- Hors révisions des marchés de travaux supérieures à la provision budgétée de 5%

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture
le 03 OCT. 2022
et Publication ou Notification
du

le Maire

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE.**

